

Tour Chéops – 74 rue Dunois – 75013 PARIS
Décision n°16 de l'Assemblée Générale du 29 mars 2018
«Compteur d'électricité LINKY »

L'assemblée générale :

- Constate que l'acceptation ou le refus des compteurs communicants de type Linky relève de la responsabilité de chaque résident
- Demande au service de sécurité de l'immeuble, en application des dispositions relatives aux travaux figurant dans le règlement de copropriété, que accès soit accordé à ENEDIS et ses sous traitant aux compteurs électriques
 - o à tout moment, pour ce qui concerne les relevés et la sécurité de l'immeuble
 - o pour le remplacement des compteurs sauf refus des résidents concernés;
- mandate le syndic pour demander à ENEDIS de fournir les informations nécessaires à la complète compréhension des dispositions prévues avant toute installation dans l'immeuble
- donne mandate au conseil syndical de suivre le dossier

(vote : pour 41168, contre 394)

Tour Chéops – 74 rue Dunois – 75013 PARIS
Décision n°16 de l'Assemblée Générale du 29 mars 2018
«Compteur d'électricité LINKY »

L'assemblée générale :

- Constate que l'acceptation ou le refus des compteurs communicants de type Linky relève de la responsabilité de chaque résident
- Demande au service de sécurité de l'immeuble, en application des dispositions relatives aux travaux figurant dans le règlement de copropriété, que accès soit accordé à ENEDIS et ses sous traitant aux compteurs électriques
 - o à tout moment, pour ce qui concerne les relevés et la sécurité de l'immeuble
 - o pour le remplacement des compteurs sauf refus des résidents concernés;
- mandate le syndic pour demander à ENEDIS de fournir les informations nécessaires à la complète compréhension des dispositions prévues avant toute installation dans l'immeuble
- donne mandate au conseil syndical de suivre le dossier

(vote : pour 41168, contre 394)

